

La France et la crise du Golfe 1990-1991 : analyse politico-économique d'un virage

French Policy during the Gulf Crisis. 1990-1991

Samir Saul

Volume 26, numéro 1, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703427ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703427ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saul, S. (1995). La France et la crise du Golfe 1990-1991 : analyse politico-économique d'un virage. *Études internationales*, 26(1), 83-111.
<https://doi.org/10.7202/703427ar>

Résumé de l'article

The article situates official French policy during the crisis in the general framework of its international relations. It was somewhat surprising to see a country close to Iraq join the coalition. The first part is a reminder that France was, after the United States, the most zealous of the coalition members, and that its stated objectives did not correspond to its real aims. The second part takes stock of Franco-Iraqi relations in order to assess their state in August 1990. Business dwindled after the 1970s and stagnation set in as a result of the war against Iran and the downturn in oil prices. On the eve of the crisis, relations were at a standstill while accords to settle arrears in payments went into effect. The third part puts Franco-Iraqi relations in the context of the general reorientation of the French economy. At the time of the Gulf crisis, France was turning the page on the era of megaprojects in developing countries and integrating more thoroughly in the developed economies. The article concludes that French policy during the crisis, a short-term political event, was in accord with economic changes occurring over the intermediate term, without being their direct consequence.

La France et la crise du Golfe, 1990-1991 : analyse politico-économique d'un virage

Samir SAUL*

ABSTRACT – French Policy during the Gulf Crisis. 1990-1991

The article situates official French policy during the crisis in the general framework of its international relations. It was somewhat surprising to see a country close to Iraq join the coalition. The first part is a reminder that France was, after the United States, the most zealous of the coalition members, and that its stated objectives did not correspond to its real aims. The second part takes stock of Franco-Iraqi relations in order to assess their state in August 1990. Business dwindled after the 1970s and stagnation set in as a result of the war against Iran and the downturn in oil prices. On the eve of the crisis, relations were at a standstill while accords to settle arrears in payments went into effect. The third part puts Franco-Iraqi relations in the context of the general reorientation of the French economy. At the time of the Gulf crisis, France was turning the page on the era of megaprojects in developing countries and integrating more thoroughly in the developed economies. The article concludes that French policy during the crisis, a short-term political event, was in accord with economic changes occurring over the intermediate term, without being their direct consequence.

L'une des participations les plus remarquées dans la coalition contre l'Irak est celle de la France. Depuis 1972, aucun pays occidental n'entretient avec Bagdad des liens plus étroits. Pour les deux parties, les motivations politiques et les considérations économiques convergent et se complètent. La France et l'Irak ont, de surcroît, des conceptions comparables de leur rôle dans le monde : l'indépendance et la défiance des blocs sont les maîtres mots de leur politique étrangère.

Au-delà des rapports avec l'Irak, il y a pour la France l'orientation générale de sa politique. Depuis 1962, et surtout 1967, elle observe à l'égard du monde arabe une ligne de conduite fondée sur l'abandon des visées impériales et le refus de rallier ceux qui recourent systématiquement à l'affrontement. La politique à l'égard de l'Irak procède d'une attitude globale face au monde arabe. En s'abstenant de contester à ce dernier ses aspirations à la souveraineté, en contribuant à lui procurer les moyens de l'indépendance, la France se démarque, tout en étendant son influence.

* Professeur au Département d'histoire de l'Université de Montréal.

L'éclatement de la crise du Golfe la place dans une position particulièrement délicate. Un conflit armé entre une coalition dirigée par une superpuissance et un État arabe est un fait inédit et troublant. En ce qui concerne la France, son entrée dans une telle coalition constitue une opération à haut risque. De tous les pays occidentaux, elle a le plus à perdre. S'agissant de ses rapports avec l'Irak, elle opère une volte-face brusque et peu rassurante pour d'éventuels partenaires. À l'égard du monde arabe, elle se départit de son principal atout, la singularisation, et de son corollaire, le statut d'interlocuteur. Le retour à l'ère de la belligérance contre un pays arabe entame le crédit accumulé depuis 1962 et menace d'écroulement un pan entier de sa politique extérieure.

Sur un plan général, la participation à la coalition heurte de front certaines des constantes de cette politique. Le gouvernement français revient avec on ne peut moins d'ambiguïté sur la tradition gaullienne de non-alignement sur les positions d'une superpuissance. Pour la première fois depuis 1945, ses forces livrent combat sous un commandement états-unien qui ne porte pas, comme durant la guerre de Corée, les couleurs onusiennes.

En vue d'élucider les raisons de ce changement de cap, le présent article prend la forme d'un triptyque. Dans la première partie, la plus brève, l'ampleur et les circonstances immédiates du virage de la politique française durant la crise sont mises en lumière. L'objet d'analyse est la politique officielle mise en œuvre par le gouvernement au nom de la France. La deuxième partie effectue un examen rétrospectif des relations franco-irakiennes et caractérise leur état à la veille de la crise. Dans la troisième partie, ces rapports bilatéraux sont inscrits dans le cadre des grandes mutations de l'économie française de la fin des années 1980. La conclusion avance une explication de la crise de 1990-1991 comme point tournant de la politique générale de la France. Elle focalise sur les relations entre la politique et l'économie, et entre les événements à court terme et les tendances à moyen terme.

I – La politique française durant la crise : points de repère

Le rôle officiel de la France dans la crise du Golfe se caractérise par un profond hiatus entre l'acte et la parole, et entre les objectifs déclarés et les finalités réelles. En France comme ailleurs, le maniement et le ralliement de l'opinion publique sont des enjeux capitaux. L'action du gouvernement s'accompagne d'une double démarche : souligner les nuances de nature à persuader que la spécificité de la position française est sauvegardée; plaider l'importance pour la France de jouer un rôle moteur dans l'avènement du «nouvel ordre mondial». Les propriétés lénifiantes du propos sur la différence sont indéniables, mais l'examen ne laisse guère de place à la méprise, tant est catégorique l'ensemble du discours et sans équivoque l'action. Quant à l'exposé des objectifs, il peint du monde à venir un portrait volontiers séduisant; l'affirmation de l'influence de la France au futur a valeur de compensation pour le relatif effacement que commanderait la crise au présent.

A — La France : une coalisée à part entière

Il n'est pas suffisamment tenu compte du fait que la France est, après les États-Unis, le membre de la coalition le plus empressé à exercer des pressions, puis à passer à la coercition armée, contre l'Irak. De la politique de la France, trop d'observateurs n'enregistrent que ce qui cadre avec la tradition gaullienne, tellement cette dernière est prégnante. En s'y référant, tantôt comme caution, tantôt comme alibi, les responsables confortent les perceptions fondées sur l'apriorisme¹.

À l'invasion du 2 août, Paris réagit sur le champ en dirigeant des bâtiments de guerre vers le Golfe. Il est co-parrain de la résolution 660 du même jour du Conseil de sécurité condamnant l'Irak et exigeant son retrait du Koweït. C'est une initiative française le 4 août qui amène les Douze à décréter un embargo contre l'Irak. Il n'est voté à l'ONU que le 6. La France est la première à introduire dans le Golfe des unités navales pour surveiller le trafic maritime.

Le 14 août, l'Élysée décide l'envoi de 12 émissaires en mission dans 24 pays – mais pas en Irak. À Tunis, Claude Cheysson rencontre Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, lequel propose à Mitterrand d'engager une démarche traitant l'ensemble du contentieux irako-koweïtien². C'est dans un tout autre sens que s'oriente la politique du gouvernement : elle s'installe dans une « logique de guerre³ ». Mitterrand annonce le 21 août la décision de faire inspecter les navires qui transitent dans le Golfe, anticipant la résolution 665 du Conseil de sécurité du 25 (blocus). Le ton est à l'affrontement : dénonciation de tout contact avec l'Irak, amalgames Koweït-Sudètes, règlement pacifique-Munich, etc.. L'invocation du droit international bafoué et de la nécessité de se porter militairement à sa défense est désormais de rigueur.

Le 24 septembre, Mitterrand propose un plan de paix⁴, mais le lendemain, la France parraine la résolution 670 qui décrète l'embargo aérien, annule l'effet du discours de la veille et ramène sur la voie de l'escalade. Le 14 janvier, à quelques heures de l'expiration de l'ultimatum, les responsables se résolvent à prendre une initiative. Un plan de règlement est dressé : la France se fait fort d'en assurer l'exécution si l'Irak l'acceptait. L'accueil de 12 des 15 membres est favorable, mais Washington et Londres opposent une fin de non-recevoir. Paris ne soumet pas son projet et ne demande pas le vote à l'Assemblée générale. L'offre de médiation arrive après plus de cinq mois de tension et de surenchère qui auront fait atteindre son paroxysme à l'esprit

1. Voir, par exemple, P. C. WOOD, « François Mitterrand and the Persian Gulf War : The Search for Influence », *French Politics & Society*, vol. 10, no. 3, été 1992, pp. 44-62, et P. LABI, *Mitterrand : le pouvoir et la guerre*, Paris, Ramsay/de Cortanze, 1991, pp. 39, 84.

2. Rapport de Cheysson à Mitterrand, 15 août 1990. Communiqué par l'auteur.

3. *Politique étrangère de la France. Textes et documents (PEF)*, août 1990, p. 84.

4. *Ibid.*, septembre 1990, p. 83.

bellicieux. Erreur de jugement, gesticulation pour la galerie ou manœuvre pour ménager l'avenir⁵ ?

La politique du gouvernement français a ceci de significatif : ce qui n'est pas dit et fait est aussi éloquent que ce qui est dit et fait. Il est frappant qu'il ne s'applique pas à conjurer une collision qui ne peut que diminuer la France et n'use pas du crédit dont jouit ce pays pour jouer les bons offices ou pour faire œuvre d'intermédiaire ou de médiateur. Il n'ouvre pas le dialogue en temps utile avec l'Irak où la France a ses entrées ; celui-ci est explicitement exclu. Avant le 14 janvier, il s'abstient d'une mission pour laquelle le désigne l'autorité internationale de la France, à savoir celle consistant à se proposer comme garant de l'évacuation du Koweït. La précipitation états-unienne et l'inflexibilité irakienne rendent-elles futile toute initiative ? L'expérience n'est pas tentée. La France serait-elle exposée à la marginalisation dans un Proche-Orient tombé dans le giron des États-Unis ? Tel est déjà le sort qui lui est réservé en cas de conflit armé.

Le cap est fixé vers la guerre dès le mois d'août.

Les intentions américaines et anglaises ne font pas de doute et nul doute non plus qu'elles aient été clairement exposées aux alliés dès le début. Le président de la République a su très rapidement qu'il y aurait la guerre et il a pensé que la France devait être aux côtés de ses alliés, ce qui explique son changement de discours⁶.

Entre la mise en œuvre d'une politique propre à la France et la participation minoritaire à une coalition, un choix lucide est rapidement fait. Les volontés états-uniennes mesurées, le parti des dirigeants français est pris et ses conséquences assumées. Dès lors, les subtilités relatives à une solidarité qui ne serait pas un alignement ou à une alliance qui laisserait à la France sa liberté d'appréciation tiennent de l'exercice de style.

B — Les objectifs et les résultats

À côté de la défense du droit international et l'édification du « nouvel ordre mondial », les autres objectifs de la France sont dévoilés à l'unisson de ceux du leader de la coalition : protection de l'Arabie saoudite, application de l'embargo, puis du blocus, récupération du Koweït, destruction du potentiel militaire et économique de l'Irak et, plus elliptiquement, renversement du gouvernement irakien.

À côté de ces *desiderata* s'étalent des raisonnements touchant plus particulièrement la France. Imposer les volontés du Conseil de sécurité serait une

5. « Un capital politique...pour l'avenir aux yeux d'une grande partie du monde », dicit R. Dumas. *Journal officiel. Débats parlementaires*. Sénat, 16 janvier 1991, p. 18.

6. C. CHEYSSON, « L'Europe après la guerre », *L'Événement européen*, 20 juin 1991 ; « Entretien avec Claude Cheysson. Parler de l'après-guerre », *L'Autre Journal*, no. 9, février 1991, p. 112. Voir aussi Josette ALIA et Christine CLERC, *La Guerre de Méditerranée. La dernière grande illusion*, Paris, Olivier Orban, 1991, p. 22.

obligation pour une grande puissance, membre permanent et détentrice de l'arme nucléaire. Il en va de sa «crédibilité». D'autre part, sa participation au conflit armé lui conférerait le droit d'être partie prenante au règlement de l'après-guerre et d'occuper un siège lors d'une éventuelle conférence internationale sur le Proche-Orient⁷. Son adjonction à la coalition administrerait la preuve qu'elle conserve son «rang». Enfin la France doit jouer un rôle exemplaire dans l'accouchement du «nouvel ordre mondial», ère originale dont la crise du Golfe serait le banc d'essai et la source de précédents. «Pour la première fois dans l'histoire des nations, selon Mitterrand, s'offre la possibilité de construire un ordre mondial fondé sur la loi commune du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes⁸.»

La France prend sa place parmi les forces d'appoint des États-Unis. Sa participation aux opérations militaires est modeste : 1 % des 100 000 sorties des avions de la coalition⁹ ; 2,3 % du total des troupes terrestres¹⁰. La dépendance à l'égard des unités états-uniennes et les manques sur les plans de la logistique et de l'équipement¹¹ ne constituent pas une surprise : la doctrine militaire française, fondée sur la dissuasion nucléaire et la défense du «sanctuaire» national, ne retient pas l'hypothèse d'une guerre conventionnelle de grande envergure, surtout pas hors de l'Europe.

Au lendemain du cessez-le-feu du 27 février, les milieux officiels escomptent, ou feignent d'escompter, le succès d'un «nouvel ordre mondial». Mitterrand va jusqu'à proposer une réunion au sommet des pays membres du Conseil de sécurité pour le définir. Il s'agirait rien moins que d'organiser la paix dans le monde pour les 10 ou 25 années à venir¹². L'accueil de la partie états-unienne est des plus froids ; la proposition reste sans écho et sans lendemain.

Plus concrètement, la conférence internationale sur le proche-Orient est renvoyée à plus tard dès la rencontre entre Bush et Mitterrand début mars. Les négociations qui commencent en octobre 1991 à Madrid se déroulent sous l'égide exclusive des États-Unis, les autres coalisés ne figurant que dans des rôles symboliques : parrainage honorifique de l'URSS ; place d'observateur à l'Europe, sans distinction particulière des États impliqués sur le plan militaire contre l'Irak.

7. Un «Yalta régional». *Le Monde*, 9 février 1991, p. 9.

8. *Journal officiel. Débats parlementaires*. Assemblée nationale, 16 janvier 1991, p. 3.

9. Frédéric PRATER (pseudonyme), «La France et la crise du Golfe», *Politique étrangère*, 55^e année, no. 2, 1991, p. 451.

10. 12 000 sur 524 700. OTTO FRIEDRICH, dir., *Desert Storm. The War in the Persian Gulf*, New York, Time Warner, 1991, encart.

11. L'opération démontre «l'état de délabrement de ses forces armées, la médiocrité de son matériel et l'état de subordination dans lequel elle doit se trouver dans toute entreprise guerrière internationale». Lettre personnelle du général Pierre M. GALLOIS, 25 mars 1993. Voir aussi Patrick DABOS, «Défense nationale : l'effet Saddam», *Politique internationale* (Paris), no. 52, été 1991, pp. 105-117 ; Jean-Louis DUFOUR, «Une guerre singulière», *ibid.*, no. 51, printemps 1991, pp. 79-88 ; Daniel BERMOND, «Les leçons de la guerre du Golfe», *L'Histoire*, no. 152, février 1992, pp. 76-79.

12. *PEF*, mars 1991, p. 11.

La Syrie marchande son adhésion à la coalition contre, entre autres, l'aval donné par les États-Unis à sa politique libanaise. Le 13 octobre 1990, ses troupes dispersent les unités du général Aoun et retirent ainsi à la France son principal soutien dans le pays des cèdres¹³. Elle ne peut que prendre acte de l'éclipse de son allié au Liban, toute réaction étant étouffée au nom de la solidarité anti-irakienne. Après Bagdad, la France perd Beyrouth, son dernier point d'appui dans la région.

Force est de constater que la France enregistre un recul au Proche-Orient. Elle compte parmi les perdants de la crise et ne réalise aucun des objectifs qui lui sont propres. Lui échappent, en outre, ses partenaires dans la région, tandis qu'elle joue les utilités. Jusqu'à nouvel ordre, sa liberté d'action dans la zone du Golfe est aliénée. Le «rang», conçu jadis comme le souci de son indépendance, revêt, en l'occurrence, le sens d'une rentrée dans le rang.

La politique du gouvernement français donne lieu à trois évaluations. La première, à l'effet que la France n'avait d'autre choix que de régler sa conduite sur celle des États-Unis – sous réserve de nuances –, relève de la supposition ou de l'hypothèse invérifiée car aucune autre option n'est véritablement mise à l'épreuve. La deuxième dresse un bilan négatif de la crise pour la France et estime qu'elle a été dupée. La retenir reviendrait à porter un jugement peu flatteur et injustifié sur la compétence des responsables. Une troisième interprétation s'impose.

Il est malaisé d'admettre que des arguments aussi fragiles que ceux mis de l'avant par les autorités aient été à l'origine de la politique officielle de la France. Au demeurant, le cours des événements ne tarde pas à en donner la juste valeur. Immanquablement la crise devait confirmer et renforcer la primauté américaine dans la région. Les responsables français ont-ils pris au pied de la lettre le souhait réitéré à maintes reprises de participer à une conférence internationale sur le Proche-Orient? Est-il pensable qu'ils aient attendu des États-Unis victorieux le siège à une conférence internationale que ceux-ci n'ont jamais reconnu à la France? Quant à l'influence de la France dans le monde arabe, elle ne pouvait que refluer, ce pays agissant à l'ombre d'un autre. Malgré l'apparence de seconder les pays arabes membres de la coalition, il leur enlève, en réalité, le contrepoids qui leur fait défaut face à l'allié américain.

Si l'acquis de la politique française à l'égard du monde arabe inaugurée durant les années 1960 est abandonné *mezza voce*, si le Proche-Orient semble passer par pertes et profits, c'est que, manifestement, les objectifs du gouvernement sont ailleurs. Comme pour d'autres coalisés, il ne s'agit ni du Koweït ni de l'Irak, mais de sa perception de la situation internationale.

Partisane de la fin de la guerre froide en vertu d'une tradition héritée de l'ère gaullienne, la France la voit s'arrêter d'une manière imprévue: par le démantèlement d'un bloc plutôt que par le dépassement des deux. Participant

13. Le général Aoun recevait une partie de son armement lourd de l'Irak.

du même processus, la soudaineté de l'unité allemande secoue et déstabilise nombre de ses dirigeants. S'employer à conjurer la crise du Golfe et réaffirmer sa politique d'indépendance, ou s'engager dans le conflit à seule fin de se rapprocher des États-Unis, tels sont les termes du dilemme en août 1990. La crise est l'occasion de ressouder la coalition des vainqueurs de 1945 face au relèvement des vaincus et à de nouvelles remises en question du statu quo¹⁴. Les références incessantes aux «alliés», à Hitler, à l'Anschluss, aux Sudètes, à Munich et à Yalta ne sauraient relever du hasard ou viser le seul Irak. Le gouvernement français intervient sur le Tigre et l'Euphrate les yeux rivés sur le Rhin et l'Oder-Neisse.

Du moment que l'administration Bush optait pour la guerre, il choisit de rallier le camp de l'«unique superpuissance», la France dût-elle en faire les frais au Proche-Orient. Priorité est donnée à la solidarité transatlantique en vue de consolider les liens, se prémunir contre l'inconnu et parer à toute éventualité dans un paysage international en recomposition. L'alliance avec les États-Unis n'est pas un aléa du conflit mais son principal objectif. S'il y a erreur d'appréciation, elle réside dans la surestimation des conséquences découlant des changements de 1989-1990.

II – Aperçu et bilan des relations franco-irakiennes

L'analyse de la politique du gouvernement français en 1990-1991 conduit au constat que les liens franco-irakiens ne génèrent pas les contretendances suffisantes pour empêcher le ralliement de la France à la coalition anti-irakienne. Il convient de focaliser sur eux et de s'interroger sur leur état durant la période antérieure à la crise. Sont-ils déjà dégradés au point de ne pas justifier d'efforts particuliers pour les maintenir? Le divorce de 1990 vient-il prolonger ou couronner un processus de séparation précédemment en cours? Dans l'interaction qui s'instaure entre la France et le monde arabe pendant les années 1960 et 1970, les rapports politiques, économiques et militaires se côtoient et se mêlent. Reste à apprécier la nature de l'imbrication et les priorités.

Le rapprochement franco-irakien coïncide avec la période faste du pétrole cher et des grands contrats réglés ponctuellement. Perd-il sa raison d'être dès lors que les cours du brut s'effondrent et que les commandes de mégaprojets clés en main exigent des crédits de plus en plus longs? Il s'agit de déterminer si le retournement de conjoncture lèse les intérêts français au point d'entraîner une remise en question des rapports bilatéraux avec l'Irak. La crise de 1990 ne serait alors que la cause immédiate de la rupture, des motifs plus anciens étant opératoires.

14. Paris repousse énergiquement, par exemple, toute redistribution des sièges permanents au Conseil de sécurité de l'ONU.

A — L'essor, 1963-1978

Le resserrement des liens entre la France et l'Irak précède le premier choc pétrolier. Il remonte à 1963, date de la reprise des relations diplomatiques, rompues en 1956, et revêt un caractère commercial. La France, 25^e fournisseur en 1963 (0,05 % des importations irakiennes¹⁵), est au 3^e rang en 1970 (6%), derrière l'URSS et la Grande-Bretagne¹⁶. Premier acheteur de pétrole irakien en 1967, elle est le 2^e en 1971. C'est sa 3^e source d'approvisionnement, après l'Arabie saoudite et la Libye¹⁷. Les nationalisations qui débutent en 1964 touchent surtout les entreprises américaines et britanniques, plus présentes dans le pays.

Le gouvernement baathiste nationalise l'Irak Petroleum Co. le 1^{er} juin 1972. Cette société prend la suite de la Turkish Petroleum Co., créée en 1911. Les accords de San Remo (1920) et de Lausanne (1923) accordent à la France une participation de 23,75 % dans le capital, compte tenu que le nord de la Mésopotamie est compris dans le mandat britannique en 1919. La Compagnie française des pétroles, fondée à cette fin en 1924, détient la part cédée à la France du gisement de Kirkuk. L'actionnaire français est le seul qui ne fasse pas obstacle à la décision. Plus dépendante du pétrole irakien que les autres concessionnaires du consortium, la CFP négocie avec souplesse. Elle est récompensée en juin 1972 par un traitement favorable : un accord l'assure de la faculté d'enlever la part de pétrole qui était la sienne avant la nationalisation au prix demandé par l'IPC à ses associés.

La rencontre entre l'Irak et la France n'est qu'en partie à base pétrolière. Le premier, craignant de dépendre un jour de l'URSS (traité d'amitié et de coopération, 9 avril 1972), cherche un contrepoids en Occident. La seconde est avantageusement placée et elle récolte les fruits de la politique gaullienne. Dès le 14 juin 1972, Saddam Hussein¹⁸ est à Paris pour une visite officielle. L'accord avec la CFP est signé et le gouvernement français s'engage à garantir des crédits qui seraient consentis par des banques françaises à des acheteurs irakiens dans des limites prévues¹⁹. L'initiative irakienne ne laisse pas la France indifférente. Ancienne chasse gardée des Anglo-Américains, nouveau partenaire de l'URSS, l'Irak échappe aux uns et aux autres et constitue un pôle du monde arabe.

Son importance est rehaussée par le renchérissement du brut en octobre 1973, lequel lui procure les moyens de s'équiper à grande échelle. L'ère des grands contrats, facilités par les pouvoirs publics, est ouverte. Devenu «le champ clos pour les géants de l'industrie mondiale²⁰», l'Irak est un marché

15. *MOCI*, *Moniteur officiel du commerce international* (Centre français du commerce extérieur, Paris), no. 293, 27 novembre 1963, p. 4618.

16. *Ibid.*, no. 1191, 14 septembre 1972, p. 48.

17. *Ibid.*, p. 49.

18. Vice-président du Conseil de commandement de la révolution du 9 novembre 1968 au 17 juillet 1979, date à laquelle il succède au président Ahmad Hassan al-Bakr.

19. *MOCI*, no. 1191, 14 septembre 1972, p. 49.

20. *Ibid.*, no. 76, 11 mars 1974, p. 11

difficile. D'où l'utilité des bons rapports politiques²¹. La visite du premier ministre Jacques Chirac à Bagdad (30 novembre – 2 décembre 1974) donne l'impulsion décisive à la coopération franco-irakienne. Des rencontres avec Hussein permettent de constater une convergence de vues sur la situation internationale²². La fréquence des visites de haut niveau augmente dans les deux sens à partir de 1974.

Il faut aussitôt réviser à la baisse les prévisions de Chirac²³, d'autant plus que la récession de 1975 ralentit l'économie mondiale. «Ce n'est nullement une rente de situation», observe un quotidien spécialisé de l'économie²⁴. Le montant des contrats conclus en 1974 dépasse 3 milliards de francs. Sont à construire, entre autres, des cimenteries par Fives-Lille, une usine d'aluminium par SECIM et le premier complexe sidérurgique du pays par Creusot-Loire²⁵. Insuffisance des infrastructures en Irak, limites de ses réserves de change, cherté des prix français, vivacité de la concurrence – Mercedes remporte une commande de 10 000 camions –, telles sont les difficultés à surmonter²⁶. La poussée allemande, stimulée par la reprise des relations diplomatiques entre Bagdad et Bonn, fait de la RFA le premier fournisseur de l'Irak.

Lors d'une visite en France (5-11 septembre 1975), Hussein est reçu par Chirac²⁷ et le président Giscard d'Estaing. C'est l'occasion de renouveler les témoignages de bonne entente politique et d'imprimer un nouvel élan aux relations économiques en présence d'une concurrence qui ne désarme pas. Les deux objectifs vont de pair²⁸. Les pourparlers portent sur la haute technologie et le matériel militaire. Hussein est conduit au centre d'études nucléaires de Cadarache. Deux protocoles d'entente touchant la coopération sont paraphés : le premier prévoit la création d'un centre de recherche nucléaire, la formation de techniciens et la vente d'un réacteur expérimental utilisant de l'uranium enrichi ; le second concerne la fourniture d'ordinateurs et de logiciels²⁹. Hussein avait laissé entendre en mai que l'Irak était prêt à diversifier ses sources d'armement³⁰. En France, il assiste à des essais de l'intercepteur Mirage F1 construit par Dassault, de l'appareil d'entraînement franco-allemand Alpha Jet et de l'hélicoptère Dauphin fabriqué par la SNIAS. Le ministre de l'Industrie et de la Recherche, Michel d'Ornano, en visite à Bagdad le 18 novembre, signe

21. «La bonne politique fait les bons contrats» annonce un sous-titre. *Idem*. Sur la même page, l'article décrit le marché irakien comme un «ring».

22. Nicole SALLES, «La visite à Bagdad de M. Chirac», *Maghreb-Machrek*, no. 67, janvier-mars 1975, pp. 20-22.

23. Contrats pour 15 milliards de francs. *Le Monde*, 4 décembre 1974, p. 36.

24. *Les Échos*, 5 septembre 1975, p. 14.

25. *Idem*.

26. *Le Monde*, 6 septembre 1975, p. 9.

27. Allocutions du 8 septembre in *France-Pays arabes*, no. 55, octobre 1975, pp. 22-23.

28. *Le Monde*, 9 septembre 1975, p. 1. Éditorial («Bulletin du jour»).

29. *Les Échos*, 12 septembre 1975, pp. 7, 16.

30. Nicole SALLES, «Les relations entre Paris et Bagdad», *Maghreb-Machrek*, no. 70, octobre-décembre 1975, p. 14. L'accord d'Alger avec l'Iran ayant entraîné la fin de la rébellion kurde en mars 1975, l'URSS réduit ses ventes d'armes à l'Irak.

les accords-cadres sur le nucléaire et l'informatique, auxquels s'ajoute un troisième sur la télévision³¹.

Fin 1975, l'état des relations franco-irakiennes inspire satisfaction et réalisme. Deux constantes s'imposent : le climat politique entre les deux pays est à son meilleur, mais il ne se traduit pas automatiquement en résultats économiques, surtout quand il s'agit d'appels d'offres qui invitent les concurrents à se mettre sur les rangs. En décembre 1975, ayant nationalisé sans préavis la Basrah Petroleum Co., filiale de l'IPC dont 23,75 % du capital est détenu par la CFP, Bagdad assure à la France la jouissance d'un traitement de faveur relativement à ses approvisionnements³². En revanche, la lutte pour la construction d'un énorme complexe pétrochimique clés en main à Basra s'annonce rude pour le consortium français composé pour 70 % des intérêts Schneider-Empain (Creusot-Loire, SPIE-Batignolles, Speichim), et pour 30 % de Technip³³. De retour de Delhi, Chirac s'arrête quelques heures à Bagdad les 26-27 janvier 1976 pour s'entretenir avec Hussein. Toutefois le tandem germano-américain de Thyssen et Lummus enlève le contrat, sa soumission d'un milliard de dollars ayant été de 30 à 40 % inférieure à celle des concurrents français³⁴.

La désillusion et quelques déconvenues suscitent maintes réflexions sur les bienfaits économiques des rapports politiques avec l'Irak. À Bagdad, les responsables se plaignent que les industriels français, s'attendant à de fabuleux contrats, fixent des prix non moins fabuleux. Théâtre d'une concurrence acharnée, le marché irakien ne leur est pas réservé. Si la France bénéficie d'une certaine préférence, elle n'a pas droit à des faveurs exorbitantes³⁵. Les attitudes triomphalistes du début n'ont pas manqué de vexer les Irakiens qui y voyaient une forme de pression³⁶. Du côté français, il semblerait que l'on ait trop compté sur les interventions politiques pour remporter le morceau et préféré les actions d'éclat au travail en profondeur. Voyages de hauts responsables et quête de grands contrats représenteraient les deux piliers de la stratégie française au détriment d'une présence régulière dans le pays, de la recherche d'affaires plus modestes et de la formation du personnel³⁷. Une réorientation est recommandée pour une autre raison : faute de ressources, l'Irak se détourne des grands projets. Les entreprises françaises ne signent de contrats civils d'équipement que pour 2 milliards de francs en 1976, 1 milliard en 1977 et 374 millions en 1978³⁸.

31. *Le Monde*, 21 novembre 1975, p. 41. Le texte de l'accord nucléaire est publié dans le *Journal officiel* du 18 juin 1976.

32. *Les Échos*, 9 décembre 1975, p. 6 ; 10 décembre 1975, p. 9.

33. *Ibid.*, 20 novembre 1975, p. 8.

34. *Ibid.*, 3 mars 1976, p. 8 ; 12 mars 1976, p. 4.

35. *Le Monde*, 29 janvier 1976, p. 5.

36. *Ibid.*, 26 novembre 1975, p. 40.

37. *Idem.*

38. *Les Échos*, 4 octobre 1979, p. 5.

Les pratiques françaises conviennent pour les domaines éminemment politiques des exportations militaires et de technologies de pointe. S'agissant de secteurs sensibles, la spécificité de la politique étrangère de la France constitue un indéniable atout. Qualité technique du matériel et politique indépendante se rejoignent pour permettre aux Français de se tailler une place de choix. Ainsi, la visite du premier ministre Raymond Barre à Bagdad (25-26 juin 1977) prépare-t-elle l'acquisition par l'Irak du Mirage F1³⁹. Une commande de 36 exemplaires est passée en juillet. L'Irak offre de régler un tiers du prix séance tenante. Par ses versements sous forme d'acomptes, il participe aux frais de développement de l'avion de combat le plus moderne de la France. Il est déjà, depuis 1976, le premier client de l'industrie militaire française⁴⁰. À ce chapitre, il verse 7 milliards de francs en 1977 et 1 milliard en 1978⁴¹. En mai 1979, l'Irak commande un lot de 24 F1.

Après avoir sextuplé entre 1973 et 1976, les exportations françaises se maintiennent (voir Tableau 2) malgré la décélération de l'économie irakienne. Toutefois, la France n'est plus que le 4^e fournisseur de l'Irak⁴², tandis que ce dernier conserve la deuxième place parmi les sources étrangères d'approvisionnement de la France en pétrole, après l'Arabie saoudite⁴³. La France est le premier importateur de brut irakien depuis 1975⁴⁴.

B — La relance, 1979-1981

Lors du deuxième choc pétrolier, l'Irak remplace l'Iran défaillant sur le marché. Il s'engage à fournir à la CFP et à Elf-Aquitaine un supplément de 5 millions de tonnes pendant l'année au prix de l'OPEP plutôt qu'à celui du marché libre⁴⁵. De 10 millions environ en 1975, les livraisons irakiennes tripleraient. Le tiers des approvisionnements français est d'origine irakienne⁴⁶.

La reprise des affaires en 1979 remédie à l'atonie des années 1977 et 1978 ; les commandes dans le domaine civil se multiplient. Plus de 200 sociétés françaises sont sur le marché irakien⁴⁷. Déjà au 1^{er} rang des pays exécutant des projets en Irak⁴⁸, la France maintient cette position grâce aux travaux pour lesquels ses entreprises sont sélectionnées. Trois sortent du lot par leur montant. L'amélioration du réseau d'adduction d'eau de Bagdad est confiée à un consortium dirigé par SOBEA et SPIE-CABAG auquel l'Irak verse 4,5 milliards de

39. Jean-Michel CADIOT, « Raymond Barre à Bagdad », *France-Pays arabes*, no. 69, juillet 1977, p. 10.

40. *Les Échos*, 13 février 1979, p. 3.

41. *Ibid.*, 9 juillet 1979, p. 3.

42. François LALAGUE, *État et enjeux des relations France/Irak (1968-1982)*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1986, p. 179.

43. « Les échanges franco-arabes », *L'Économiste arabe*, xxii/248, 15 juillet 1979, p. xxvii.

44. Jacques MORIZET, « Vingt ans de relations franco-irakiennes », *Défense nationale*, vol. 46, décembre 1990, p. 57.

45. *Les Échos*, 12 mars 1979, p. 8.

46. *Le Monde*, 11 juillet 1979, p. 3.

47. *Les Échos*, 11 juin 1980, p. 2.

48. *Ibid.*, 21 février 1979, p. 4.

francs⁴⁹. C'est l'affaire la plus importante jamais traitée dans ce type d'activité⁵⁰. Un consortium formé par Fougerolle et SPIE-Batignolles obtient un contrat de 3,7 milliards de francs pour la construction du nouvel aéroport de Bagdad⁵¹. Technip est chargé de construire un complexe gazier pour 1 milliard de francs payés comptant⁵². Suivent des contrats pour 1 000 logements (300 millions de francs), du matériel roulant (156 millions), un souterrain (90 millions)⁵³, un complexe de dégazolinage (1 milliard)⁵⁴, 70 locomotives diesel de Francorail (556 millions)⁵⁵, une infrastructure de radiodiffusion de Thomson-CSF (750 millions)⁵⁶. Au total, les contrats signés par les entreprises françaises dans le domaine civil font rentrer 6,4 et 15 milliards de francs en 1979 et 1980⁵⁷. La guerre contre l'Iran affaiblit le rythme; elle le brise en 1982.

Barre séjourne 3 jours au Proche-Orient en juillet 1979. Le 7, il se rend à Bagdad et s'entretient avec Hussein pendant 10 heures. La partie française prend soin de souligner que les fournitures en hydrocarbures sont la conséquence de la politique plutôt que son enjeu direct. La «nouvelle diplomatie pétrolière française» se démarquerait de celle de 1974: au lieu de rapporter des grands contrats comme autant de trophées, elle considérerait les affaires comme la conséquence normale de la politique et procéderait d'une «approche globale dont le dialogue politique constitue la composante essentielle⁵⁸». Cet utile rappel contribue aussi à prémunir contre le désenchantement.

L'entente conclue le 26 août 1976 entre la Commission irakienne de l'énergie atomique et quatre sociétés françaises prévoit la livraison d'un réacteur de recherche de 70 MW similaire au modèle Osiris installé à Saclay – les Irakiens dénomment le leur Osirak ou Tammouz I (Juillet) –, un petit réacteur Isis de 800 kW (Tammouz II) et 13 kg d'uranium 235 enrichi à 93 % renouvelable au fur et à mesure des besoins. Un échange de lettres complémentaires en date du 11 septembre 1976⁵⁹, concerne les contrôles qu'exercerait l'Agence internationale de l'énergie atomique (Vienne). L'Irak a ratifié le traité de non-prolifération en octobre 1969 et toutes ses installations sont soumises aux inspections de l'AIEA. Scientifiques français et irakiens se concertent de 1977 à 1979 pour mettre en marche la collaboration technique,

49. *Ibid.*, 3 février 1981, p. 6.

50. *Ibid.*, 9 janvier 1981, p. 5.

51. *Le Monde*, 12 mai 1979, p. 6.

52. *Les Échos*, 12 mars 1980, p. 6; *Le Monde*, 13 mars 1980, p. 36.

53. *Les Échos*, 4 octobre 1979, p. 5.

54. *Le Monde*, 13 mars 1980, p. 36.

55. *Les Échos*, 11 juin 1980, p. 7. C'est la plus grosse commande dans le domaine de la traction diesel jamais enregistrée par la France à l'exportation.

56. *Ibid.*, 19 septembre 1980, p. 6. C'est la commande la plus importante jamais enregistrée dans le domaine.

57. *Le Monde*, 3 octobre 1981, p. 32. En 1980, l'Irak est pour la France une meilleure source de contrats que l'Arabie saoudite (8,4 m.) et l'URSS (4,5 m.).

58. *Les Échos*, 10 juillet 1979, pp. 1, 5.

59. Publiées dans le *Journal officiel*, 9 mars 1977.

pendant qu'un chantier principal pour accueillir le centre de recherche est aménagé à Tuwaitha, à quelques kilomètres de Bagdad.

Premier pays arabe à disposer d'un réacteur, l'Irak accroîtrait ses connaissances scientifiques et formerait sur place chercheurs, techniciens et ingénieurs. Ce transfert de technologie ne rencontre pas l'agrément de tous. Le 5 avril 1979, le réacteur, placé dans un entrepôt à la Seyne-sur-Mer en attendant sa livraison, est détruit la nuit par une explosion suivant une entrée avec effraction. Le 14 juin 1980, Yahia al Mashad, un atomiste égyptien employé à Tuwaitha, est assassiné dans sa chambre d'hôtel à Paris. Marie-Claude Mazal, principal (unique ?) témoin, meurt le 12 juillet renversée par une auto. Aucun coupable n'est appréhendé. Les yeux se tournent vers les services secrets israéliens et les milieux français qui les protègent.

La France ayant décidé de remplacer le réacteur, une polémique est lancée le 12 juillet 1980 dans le *Times*. La politique française est incriminée : procès d'intention, accusations d'immoralité et agitation du spectre de la bombe atomique font de l'article un réquisitoire. Le ministère français des Affaires étrangères publie une liste de 68 réacteurs de recherche importés par 34 pays. La très grande majorité est de fabrication américaine et fonctionne à l'uranium enrichi. Quant à l'uranium livrable à l'Irak fin 1980, la quantité serait trop faible pour produire le plutonium nécessaire à des fins militaires. Enfin, contrairement à Israël, l'Irak est signataire du TNP et placé sous sa surveillance⁶⁰. Refusant de céder, le gouvernement français

constate que l'Irak, comme tout pays, a droit aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire, et... ne voit pas au nom de quels principes ce droit pourrait lui être refusé⁶¹.

Au début de la guerre entre l'Iran et l'Irak, des avions non identifiés attaquent le centre de Tuwaitha le 30 septembre 1980. L'opération est un échec mais l'Irak, vulnérable face aux raids aériens à basse altitude, décide d'acquérir des batteries de missiles sol-air français Roland de la SNIAS⁶². Les négociations commencent en octobre 1981, après qu'Israël aura détruit Tammouz I le 7 juin 1981. Le raid israélien fait une victime française, Damien Chaussepied, identifié comme un technicien d'Air Liquide⁶³. Le capitaine Paul Barril, ancien commandant adjoint du GIGN (renseignements) et responsable de la cellule antiterroriste à l'Elysée, révélera plus tard que Chaussepied était un agent du SDECE, chargé de placer une balise au sommet du dôme du bâtiment abritant le réacteur pour guider les avions israéliens⁶⁴. Malgré l'affront infligé à Mitterrand, élu le 10 mai chef de l'État, la réaction française est plus embarrassée qu'indignée⁶⁵. Le nouvel occupant de l'Elysée renvoie la

60. *Le Monde*, 18 juillet 1980, p. 3.

61. *Ibid.*, 31 juillet 1980, p. 22.

62. *Ibid.*, 11 décembre 1980, p. 12 ; 3 mars 1981, p. 30.

63. *Ibid.*, 10 juin 1981, p. 4.

64. Kenneth TIMMERMAN, *Le lobby de la mort*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, pp. 117, 382.

65. «C'était leur affaire [des Israéliens]», déclarera, détaché, Dumas. «Entretien avec Roland Dumas», *Politique internationale*, no. 50, hiver 1990-1991, p. 16.

reconstruction aux calendes grecques en dépit de l'offre saoudienne de la financer entièrement et l'acceptation par l'Irak de la volonté française de ne livrer que de l'uranium enrichi à 7 % («caramel») – impropre au moindre détournement militaire – et des contrôles de l'AIEA. Son refus tombe le 13 mars 1983, à la veille de la signature du protocole d'entente. Bagdad n'est point insistant ; la guerre contre l'Iran est la préoccupation de l'heure.

Dans cette entreprise, la France est plus disposée à seconder l'Irak. Elle choisit son camp, car si elle suspend ses fournitures militaires à l'Iran, elle exécute les ententes conclues avec l'Irak et lui livre début février 1981 les 4 premiers F1 du contrat de 1977. L'Irak achète des armes françaises pour 14,5 milliards de francs en 1981 et 13 milliards en 1982⁶⁶ ; le chiffre s'élève à 41,1 milliards de septembre 1980 à mai 1983⁶⁷. Entre-temps la situation économique du pays se détériore ; sa solvabilité est menacée. Bagdad se voit contraint de suspendre ses exportations de brut le 26 septembre 1980 suite à la destruction de ses installations, suivie en avril 1981 de la fermeture par la Syrie de son oléoduc méditerranéen. Les enlèvements ne sont que partiellement restaurés. De 168 millions de tonnes en 1979, ils ne sont plus que 40 en 1981⁶⁸. L'effondrement des exportations, conjugué à la progression des importations font s'installer le déficit dans la balance commerciale. En 1981, pour la première fois, la France inscrit un excédent dans son commerce avec l'Irak.

C — Le plafonnement, 1982-1990

Les revers que subit l'Irak sur le front au printemps 1982 s'ajoutent à la précarité de ses équilibres économiques. Regorgeant de disponibilités avant la guerre, il éprouverait des difficultés de trésorerie, situation inusitée. Ses réserves de devises étrangères, 30 milliards de dollars en 1980, auraient subi une ponction de 20 milliards en 1981⁶⁹. La baisse du prix du pétrole conduit les pays exportateurs de la péninsule arabe à comprimer le montant de leur assistance. Le doute entoure la capacité de l'Irak à faire face aux échéances de paiement pour les travaux engagés chez lui.

La France se comporte en allié compréhensif. La crainte d'une victoire iranienne est motivée par des raisons politiques et économiques, car la déstabilisation de l'Irak et d'autres pays arabes mettrait en péril l'ensemble des positions françaises au Proche-Orient. «Nous ne voulons pas que l'Irak soit vaincu», déclare Mitterrand à Assouan le 26 novembre 1982⁷⁰. Dès lors, il convient d'alléger son fardeau financier et de lui accorder délais et facilités de paiement.

66. *Le Monde*, 5 janvier 1983, p. 4.

67. *Ibid.*, 14 mai 1983, p. 1.

68. *Ibid.*, 18 juillet 1982, p. 2.

69. *Idem.*

70. *Ibid.*, 5 février 1983, p. 1.

Cinq mois de négociations s'ensuivent, ponctués de visites du vice-président Tarek Aziz à Paris. L'Irak demande un réaménagement de ses échéances et propose de rembourser une partie en pétrole⁷¹. L'accord du 24 mai 1983 sépare les échéances civiles et militaires de 1983. Pour les premières, 6,5 des 9 milliards de francs sont rééchelonnés et payés à crédit. Pour les secondes, de 8 milliards environ, une partie serait réglée par des livraisons de pétrole, le solde de 2 à 3 milliards demeurant payable partie au comptant, partie à crédit⁷². Quant à l'accord du 5 août, il concerne les échéances civiles intéressant les entreprises. L'Irak en règlera une partie, le reste étant pris en charge par un pool bancaire. La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, organisme public, garantit 95 % du refinancement total⁷³. Un accord est conclu le 29 février 1984 pour les échéances de cette année.

Il est un autre terrain sur lequel la France s'engage au côté de l'Irak. Si ce dernier n'écoule que 700 000 barils par jour, soit le quart de sa capacité d'avant-guerre, l'Iran exporte plus de 2 millions⁷⁴. Afin d'obtenir la réouverture du terminal irakien de Fao, l'on se résout à menacer de fermeture celui, iranien, de l'île de Kharg par un blocus (mis en place en mars 1984) et l'utilisation possible de missiles antisurface Exocet. Les F1 que possède l'Irak sont des intercepteurs, pas des avions d'attaque au sol. Il n'a pas d'appareils ravitaillables en vol – donc capables d'atteindre Kharg – et conçus pour porter des Exocet. Les 29 F1 achetés en octobre 1981 sont spécialement fabriqués à cette fin, mais la livraison n'aura lieu qu'en 1985. Dans l'intervalle, l'Irak demande à la France 5 Super-Étendard, avion aménagé pour ce type de missile. Compte tenu que Dassault n'en produit plus, le gouvernement décide en octobre 1982 de lui prêter pour 2 ans 5 appareils prélevés sur la marine française. L'avionneur est chargé de la vente à Bagdad, puis du rachat et de la restitution.

La prolongation de la guerre interdit le développement des activités civiles. Après avoir attribué des contrats pour 116 milliards de francs (dont 20 % à des sociétés françaises) entre 1979 et 1982, l'Irak se limite à un montant de 26 milliards (dont 10 % à des sociétés françaises) entre 1983 et 1987⁷⁵. Ses revenus sont davantage comprimés par le contre-choc pétrolier, le prix du baril chutant de 27\$ en 1985 à 13,50\$ en 1986⁷⁶, tandis que l'affaissement du dollar fait fondre les recettes. Les entreprises françaises n'exécutent des travaux que pour 408 millions de francs en 1986⁷⁷. Quant au commerce, il subit une décrue en raison de la baisse des exportations de pétrole et de la mise en place fin 1982 d'un plan d'austérité en Irak. Les statistiques de 1987 révèlent un recul de 76 % des ventes de la France en 5 ans

71. *Ibid.*, 14 mai 1983, p. 1.

72. *Ibid.*, 26 mai 1983, p. 3.

73. *Ibid.*, 19 août 1983, p. 19.

74. *Ibid.*, 27 juillet 1983, p. 4.

75. *Les Échos*, 1^{er} avril 1988, p. 2.

76. *Ibid.*, 13 janvier 1988, p. 6.

77. *Ibid.*, 25 juillet 1988, p. 2.

(voir Tableau 2); elle rétrograde du 2^e au 7^e rang des fournisseurs de l'Irak⁷⁸, mais se classe premier exportateur occidental d'armes vers ce pays. En 1989, l'Irak est le 41^e client de la France et son 28^e fournisseur⁷⁹.

Lorsque survient le cessez-le-feu du 20 août 1988, le besoin de reconstruire laisse prévoir la relance du courant des affaires. Bagdad s'y est préparé, entre autres, par un programme de libéralisation économique en mars 1987, la réorganisation du secteur public et des privatisations. L'installation d'oléoducs, la prospection pétrolière et la mise en valeur des plaines du Tigre et de l'Euphrate, tels sont quelques-uns des projets. Un vaste marché s'ouvre dans un pays dont les réserves pétrolières prouvées (13,6 milliards de tonnes, soit 9,9% des réserves mondiales) sont les deuxièmes du monde, dépassées par celles de l'Arabie saoudite (34,8 milliards, soit 25,3 %) mais devançant celles de l'Iran (12,7 milliards, soit 9,2 %)⁸⁰. L'Irak est la 5^e source d'approvisionnement de la France en 1989 (8,6 % des importations), derrière l'Arabie saoudite (18,9 %), la «mer du Nord» (15,4 %), l'Iran (11,1 %) et l'URSS (9,8 %)⁸¹.

Tout achoppe sur le problème du financement, au-dessus duquel flotte le nuage de la dette extérieure irakienne. L'Irak est soumis depuis 1983 au régime des étalements, rééchelonnements et réaménagements. Les transactions avec ce pays ne peuvent pour un temps être réalisées qu'à crédit. Pour prendre des engagements, les entreprises sollicitent le soutien des pouvoirs publics et certaines déplorent la frilosité de l'administration⁸². Leurs créances garanties par l'assurance-crédit, elles s'avanceraient confiantes d'obtenir des indemnités en cas d'impayé. La COFACE et le gouvernement s'en tiennent à une grande prudence, nourrie par le souvenir de la cessation de paiements irakienne de 1986, les litiges en cours et l'arrêt de tout remboursement depuis la fin du conflit avec l'Iran. L'apurement des comptes paraît être un préalable à toute réactivation de la pompe du crédit. Pourtant, une attitude restrictive risque de desservir les sociétés françaises. Revenus en force, les concurrents étrangers proposent des financements généreux car l'Irak n'a pas accumulé d'arriérés à leur encontre. Alliée des années de guerre, la France se mettrait dans la position paradoxale de se désister la paix revenue, au profit d'une concurrence restée en retrait⁸³.

Au terme d'une négociation commencée en octobre 1988, Paris et Bagdad trouvent une issue au contentieux financier. L'accord signé le 14 septembre 1989 concerne les 8,5 milliards de francs dus à l'État français entre le 1^{er} juillet 1988 et le 31 décembre 1989. Un milliard et demi est payable immédiatement

78. *Ibid.*, 1^{er} avril 1988, p. 2.

79. *Ibid.*, 5 septembre 1990, p. 2.

80. Chiffres du Comité professionnel du pétrole in Commissariat général du Plan, Travaux du groupe «Anti-crise», *Conséquences économiques et sociales de la crise du Golfe arabo-persique*, Paris, La Documentation française, octobre 1990, p. 229. Groupe formé le 29 août 1990 à la demande du Premier ministre.

81. *Ibid.*, p. 240.

82. *Les Échos*, 16 novembre 1988, p. 6 ; 1^{er} juin 1989, p. 3.

83. *Ibid.*, 16 novembre 1988, p. 6.

et le solde rééchelonné sur 6 ans, dont 3 de grâce. La dette de l'Irak à l'égard de la France dépasse 6 milliards de dollars, dont 4 (plus de 25 milliards de francs) sont garantis par la COFACE⁸⁴. Bagdad ayant effectué les remboursements prescrits, la France rouvre la garantie COFACE sur l'Irak, mais elle la refermerait en cas d'apparition d'un arriéré de paiement⁸⁵. Si certaines transactions sont définitivement stoppées – par exemple, l'achat de 50 Mirage 2000 pour 22 milliards de francs, opération refusée par le ministère des Finances, malgré les difficultés que traversait la firme Dassault⁸⁶, très dépendante du marché irakien –, des contrats déjà signés n'attendent que la couverture COFACE des crédits pour entrer en vigueur, entre autres, celui de juin 1989 pour la fourniture de centraux téléphoniques pour 358 millions par CIT-Alcatel. Les entreprises françaises ont remis des offres pour 8 milliards et on les estime bien placées pour l'attribution de 4 milliards en contrats⁸⁷.

L'accord sur la dette due en 1990, signé le 13 juillet 1990, réédite le mécanisme du précédent : versement immédiat de 1,5 milliard, rééchelonnement de 3,5 milliards sur 6 ans⁸⁸. Le règlement aide les entreprises à reprendre pied dans le marché irakien et à décrocher des commandes : en janvier 1990, de l'équipement électronique de défense de Thomson-CSF facturé à 900 millions ; en mai, 5 Airbus 310-330 pour Iraqi Airways au prix de 3 milliards⁸⁹. Il est attendu que, chaque année, une négociation reconduirait la formule de 1989 en l'adaptant aux remboursements venant à échéance. Au total, la valeur des contrats conclus entre 1974 et 1988 se monte à au moins 100 milliards⁹⁰. En août 1990, au moment de la rupture, la créance sur l'Irak s'établit à 25 milliards, dont 14 sont à caractère militaire. La garantie COFACE est à la hauteur de 17 milliards⁹¹. Le solde est dû moitié aux entreprises, moitié aux banques. Les estimations situent l'endettement extérieur total de l'Irak entre 70 et 80 milliards de dollars (455 et 520 milliards de francs), une trentaine de milliards de dollars étant dus aux pays du Golfe⁹².

La fin de la guerre contre l'Iran en août 1988 ouvre la voie en Occident à l'expression contre l'Irak de critiques officielles qui se muent en dénonciations répercutées par d'intenses campagnes médiatiques. Les accusations à l'effet que l'Irak a employé en mars des armes chimiques contre les Kurdes sont diffusées en septembre ; des propos similaires tenus par l'Iran durant le conflit étaient restés sans écho. Tout en marquant sa préoccupation et en condamnant la méthode, la France constate l'absence de preuves irréfutables⁹³. Une

84. *Le Monde*, 17 septembre 1989, pp. 1, 15 ; *Les Échos*, 18 septembre 1989, p. 4.

85. *Les Échos*, 13 novembre 1989, p. 8.

86. *Le Monde*, 2 juin 1989, pp. 1, 39 et 3 juin 1989, p. 29 ; *Les Échos*, 2 juin 1989, p. 8.

87. *Les Échos*, 13 novembre 1989, p. 8 ; 5 septembre 1990, p. 2.

88. *Ibid.*, 17 juillet 1990, p. 3.

89. *Ibid.*, 25 janvier 1990, p. 5 ; 10 mai 1990, p. 8 ; 25 juin 1990, p. 8.

90. « France-Irak : les chemins de la complaisance », *L'Expansion*, 20 septembre-3 octobre 1990, p. 18.

91. *Les Échos*, 5 septembre 1990, p. 2.

92. *Ibid.*, 3 août 1990, p. 2.

93. *PEF*, octobre 1988, pp. 13, 132. Déclaration du gouvernement, 7 septembre, et réponse de Dumas à une question écrite, Assemblée nationale, 24 octobre.

série d'incidents tend à garder l'Irak sur la sellette. Est visée sa volonté d'accéder à l'autosuffisance sur le plan de l'armement et des technologies pouvant avoir des applications militaires. La France ne s'implique pas officiellement dans les opérations hautement médiatisées que sont les saisies du 28 mars 1990 à l'aéroport de Heathrow de détonateurs «krytrons» et du 11 avril dans le port de Middlesbrough de tubes d'acier (pour oléoducs ? pour «canon géant⁹⁴» ?). En revanche, l'affaire Farzad Bazoft⁹⁵ suscite un tollé d'indignation. La demande de clémence formulée par les Douze n'ayant pas eu d'effet, Paris émet une «condamnation sans équivoque» de l'exécution⁹⁶. L'anathème est jeté sur l'Irak, dépeint depuis août 1988 comme fauteur de troubles, inhumain et surarmé⁹⁷.

S'ajoutant aux démêlés financiers, les heurts et les frictions altèrent les rapports étroits maintenus entre la France et l'Irak pendant 18 ans. Pour Bagdad, Paris demeure un partenaire recherché. La réciprocité est moins catégorique. Les liens avec l'Irak n'ont de valeur politique pour la France que dans la mesure où cette puissance intermédiaire entend conserver un point d'ancrage dans la région. Cette décision relève moins de ses relations bilatérales que de sa position générale dans le monde. Sur le plan économique, l'après-guerre présente un portrait ambivalent. La France dépend moins du pétrole – 69,2 % de sa consommation d'énergie en 1973, 43 % en 1989⁹⁸ – mais elle ne s'en est pas affranchie. Le secteur des transports en particulier ne saurait s'en priver. Quant à la reconstruction de l'Irak, elle offre de grandes occasions, mais elle repose sur des bases plus aléatoires que le programme d'équipement des années 1970 financé par les recettes pétrolières. Les pouvoirs publics français ne s'y prêteront qu'au compte-gouttes, au fur et à mesure que diminuera la dette envers la France. L'ère des grands contrats en cascade est close, momentanément à tout le moins. Si les lendemains de guerre s'annoncent maigres, l'Irak n'est que temporairement désargenté. Intrinsèquement riche, il est apte à rembourser ses dettes sur le long terme et doté des ressources humaines et matérielles nécessaires au développement.

III – Le redéploiement de l'économie française

L'évaluation des relations franco-irakiennes oblige à les situer dans le contexte des relations économiques que la France entretient avec l'ensemble des pays arabes et avec le monde. Ces divers rapports procèdent des conditions générales de l'économie française et des politiques appliquées en fonction

94. Gerald Bull, l'ingénieur qui avait conçu un tel projet durant les années 1960, est assassiné à Bruxelles le 22 mars 1990. À nouveau, les regards se tournent vers Israël.

95. Iranien et pigiste à l'*Observer*, il s'introduit déguisé en médecin en octobre 1989 sur le site d'une usine de carburants solides pour missiles. Condamné pour espionnage, il est pendu le 15 mars 1990.

96. *PEF*, mars 1990, p. 27; *Le Monde*, 17 mars 1990, p. 5.

97. «L'irrésistible ascension d'une dictature impitoyable», proclame le titre d'un article accablant d'une facture nouvelle pour la grande presse française et annonciateur de ceux qui deviendront la norme. *Le Monde*, 17 mars 1990, p. 5.

98. Observatoire de l'énergie in *Commissariat*, *op. cit.*, p. 239.

des besoins créés par la succession des conjonctures. La crise du Golfe intervient à un moment où la France émerge de l'étape de son histoire économique récente inaugurée par le choc pétrolier de 1973 et l'interruption de l'ère de l'énergie bon marché qui a soutenu le *boom* consécutif à la guerre de 1939-1945. À la charnière de deux périodes dont les contours apparaissent avec clarté, elle est en voie d'opérer un repositionnement dans l'économie mondiale. Ses liens avec le Sud – par conséquent, avec le monde arabe et l'Irak – se distendent ; l'ampleur de son insertion dans le tissu des pays industriels du Nord se confirme. Événement se déroulant dans la courte durée, la crise du Golfe s'inscrit au point de transition entre deux phases dans un processus qui s'accomplit sur la moyenne durée. Elle se déclare à l'heure d'une mutation sensible de l'économie française, comportant, entre autres, le retrait relatif du Sud, en particulier des pays pétroliers du Proche-Orient, et l'engagement accru dans les pays du Nord, en premier lieu la CEE.

A — Le commerce franco-arabe : contexte et ressorts

Bilatérales, les relations économiques franco-irakiennes participent des rapports qui se nouent entre la France et le monde arabe dans son ensemble. Leur intensification au début des années 1970 et leur atonie à la fin des années 1980 sont parallèles à l'évolution globale des relations franco-arabes. Les pays arabes occupent une place non négligeable dans le commerce général de la France (Tableaux 1,2). Jusqu'en 1962, les chiffres sont artificiellement majorés par les impératifs de la « préférence impériale » avec l'Algérie : la métropole subventionne les importations de ses départements d'outre-mer et fournit un débouché à leurs exportations, facturées plus cher que les cours mondiaux. Malgré la décolonisation, les importations françaises en provenance des pays arabes ne cessent d'augmenter en chiffres absolus. Le fléchissement des exportations françaises vers les pays arabes dure 5 ans et fait place à partir de 1968 à une progression annuelle continue. La compression de la part relative des pays arabes dans le commerce total de la France (moyenne 1963-1973 : 11,04 % pour les importations, 7,74 % pour les exportations) reflète le relèvement vigoureux des échanges avec les membres de la CEE et de l'OCDE.

L'économie française est partie prenante d'une phase expansionniste de l'économie mondiale depuis les années 1950. Le dynamisme du commerce avec l'Europe annule les séquelles de la dissolution de l'Empire et rend supportable le recul relatif des échanges extra-européens, notamment ceux réalisés avec les pays arabes. Les considérations économiques ne sont guère primordiales dans la politique d'entente et de bon voisinage avec le monde arabe mise en œuvre par de Gaulle après la fin de la guerre d'Algérie. Elle tient surtout à la politique générale d'équilibre à l'échelle planétaire, de refus des blocs et d'affirmation de la présence de la France dans le monde. La sauvegarde de son indépendance commande de reconnaître les aspirations similaires chez les autres et de vivre en bonne intelligence avec eux, *a fortiori*

lorsqu'ils sont proches sur le plan géographique⁹⁹. La volonté d'asseoir l'influence de la France et de l'associer à ceux qui cherchent un contrepoids face aux deux «grands» est particulièrement bien accueillie dans le monde arabe. Quoique à finalité politique pour de Gaulle et G. Pompidou¹⁰⁰, ce programme aura des conséquences économiques suite à la crise énergétique de 1973. Les bonnes relations avec le monde arabe singularisent la France parmi les pays occidentaux. Dans le contexte de la montée en puissance des pays pétroliers, elles apparaissent sous le nouveau jour d'une option judicieuse et prévoyante. Dès lors la politique française à l'égard du monde arabe s'adjoint un volet économique.

Le monde arabe ainsi que les pays en voie de développement, dont la France a cultivé l'amitié, sont appelés à absorber une plus grande part des exportations industrielles françaises. Le quadruplement du prix du brut survient à une étape délicate pour elle. Négative, sa balance commerciale ne lui procure aucune marge pour atténuer l'alourdissement de la facture énergétique. Plus grave est sa position régulièrement déficitaire en matière d'échange de produits manufacturés, notamment les biens d'équipement, avec ses partenaires développés. L'accent mis sur l'approfondissement de l'industrialisation sous la présidence de Pompidou (1969-1974), tout en réduisant le déséquilibre pour ce poste du commerce extérieur, ne l'avait pas encore éliminé. Il va en se dégradant à partir de 1974 (Tableau 3) car les partenaires de la CEE et de l'OCDE en général, eux aussi importateurs de brut, majorent les prix à l'exportation des produits manufacturés pour lesquels leur spécialisation est poussée. La détérioration vis-à-vis de la RFA, premier partenaire de la France, est marquée et aggravée par l'appréciation du DM.

Obligée de dégager d'urgence des surplus pour solder ses achats pétroliers, ses excédents agro-alimentaires n'ayant pas l'élasticité qu'appelle la conjoncture, la France doit compter sur l'augmentation de ses traditionnels excédents industriels sur les pays en voie de développement. Irrigués par le recyclage des pétrodollars – auquel les banques françaises, entre autres, sont partie prenante –, leur capacité d'absorption s'améliore. La France s'oriente plus résolument encore vers les pays de l'OPEP, nouveaux débouchés solvables pour les produits industriels. C'est l'ouverture de l'ère des grands contrats d'équipements publics, des mégaprojets pour créer des infrastructures, de la construction d'usines clés en main, de la vente d'ensembles marchandises, principalement à des organismes étatiques ou para-étatiques à l'étranger. Les pouvoirs publics secondent les entreprises exportatrices par leur politique générale et par la panoplie de mécanismes d'assurance-risque auxquels ils jugent bon de recourir à travers les établissements publics spécialisés pour

99. P.-M. de La GORCE, «À propos de 'la politique arabe' du général de Gaulle», *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, no. 75, juin 1991, pp. 2-10.

100. Daniel COLARD, «La politique méditerranéenne et proche-orientale de G. Pompidou», *Politique étrangère*, 43, 3, 1978, pp. 283-289.

une opération particulière¹⁰¹. Pour les clients comme pour les fournisseurs, les transactions impliquent des relations à long terme et revêtent, par conséquent, un caractère à la fois économique et politique. Sans être invariablement déterminante, l'identité des partenaires n'est pas indifférente, d'autant plus que les adjudications civiles coïncident souvent avec des contrats militaires. Les bons rapports établis précédemment avec le monde arabe valent à la France d'accroître ses parts dans des marchés souvent nouveaux pour elle et sur lesquels la concurrence est sévère sur les plans industriel, financier et politique.

La proportion des échanges extérieurs réalisés avec l'Irak et le monde arabe augmente régulièrement pendant une dizaine d'années dès 1973 (Tableaux 1,2). La revalorisation des prix du pétrole n'est pas la seule cause de la dégradation de la balance commerciale de la France après 1973. Pendant la décennie qui se termine avec le ralentissement provoqué par la récession de 1981-1982, les importations de la France se multiplient par 4,56 et les exportations par 3,79. À l'inverse, la France, malgré la brusque augmentation du prix du brut, enregistre une progression moins marquée des importations que des exportations dans le monde arabe de 1973 à 1982 : 6,93 et 7,04 (Tableaux 1,2). Honorable, la performance à l'exportation freine le creusement du déficit dans le commerce avec les pays arabes à partir de 1973. Le rapport importations/exportations est, pour les pays arabes et les pays pétroliers du Proche-Orient, de 1,49 et 4,85 en 1973, mais de 1,47 et 2,29 en 1982 (Tableaux 1, 2, 3). Le déficit du commerce franco-arabe représente 80,90 % du déficit total du commerce français en 1973, 22,94 % en 1982 (Tableaux 1,2). Vis-à-vis des pays arabes, le commerce français est, fait peu connu, proportionnellement moins déséquilibré qu'avant la crise.

Si les importations totales de la France s'envolent et font persister le déficit des échanges à un niveau élevé à partir des années 1970, la raison n'est pas uniquement énergétique. Le déficit pétrolier masque un déficit industriel dans le commerce avec les pays développés. Alors que la politique industrialiste tendait à y remédier jusqu'au début des années 1970, cette faiblesse ancienne de l'économie française s'est aggravée du fait de l'essoufflement de l'effort de modernisation et de la perte consécutive de compétitivité. Le déficit de 369 milliards de francs accumulé entre 1973 et 1982 avec les pays pétroliers du Proche-Orient s'accompagne d'un déficit de 326 milliards avec les pays de l'OCDE (Tableau 3). Le choc pétrolier se double d'un choc industriel¹⁰². À partir de 1982, l'allègement de la facture énergétique est plus rapide que le recul des exportations vers les pays pétroliers (Tableau 3). Ces derniers cessent de peser sur la balance commerciale de la France, révélant ainsi la dégradation du solde

101. Présentation du système français des concours aux exportateurs in Yves BERTHELOT et Jacques De BANDT, *Impact des relations avec le Tiers Monde sur l'économie française*, Paris, La Documentation française, 1982, Annexes, pp. 173-174; et *Le Monde*, 10 mai 1988, pp. 49-50.

102. *Ibid.*, p. 11.

industriel et l'ampleur du déséquilibre avec les pays de l'OCDE, source première du déficit global de la France.

B — La diminution du poids relatif du Sud

Outre la politique de conservation de l'énergie et de recherche de sources alternatives, la stratégie des grands contrats est la parade principale de la France à la hausse du prix du pétrole. Elle repose sur des fondements qui sont successivement mis à mal durant les années 1980. La récession de 1981-1982 et la stagnation des années 1980 entraînent la chute de la demande des matières premières, le fléchissement des cours et la compression du pouvoir d'achat des pays exportateurs. Le reflux des prix pétroliers est graduel. Toutefois, suite au contre-choc de 1986 et à la baisse du dollar, ils s'effondrent à leur tour. Les pays exportateurs se voient contraints de rembourser des dettes contractées en période faste avec des recettes réduites. L'ère ouverte au début des années 1970 avec la montée des cours des matières premières est révolue, et avec elle celle des grands contrats financés par l'endettement. De 91 milliards de francs en 1982, années record, le montant de ce type de commandes n'est plus que de 35 milliards en 1987¹⁰³. Il reste à achever les travaux entamés et à liquider les créances.

Tandis que se grippe la mécanique qui a permis la pénétration des marchés porteurs des années 1970, l'avènement du marché unique européen incite à une réorientation de l'économie française vers les pays industriels. La part de l'ensemble du monde arabe, ainsi que de l'Irak, des pays pétroliers du Proche-Orient et du Maghreb pris séparément, régresse dans le commerce français, atteignant des planchers historiques à la fin des années 1980 (Tableaux 1, 2). Simultanément, la CEE et les autres pays de l'OCDE, quelque peu délaissés au profit des partenaires arabes, retrouvent leur niveau d'avant la crise énergétique, puis s'inscrivent à des sommets jamais réalisés auparavant. Le recentrage de l'économie française est indubitable. Au sortir de la période des grands contrats dans les pays en développement, elle est plus ancrée en Europe qu'à n'importe quel moment depuis la fondation de la CEE¹⁰⁴.

Sur un autre plan, l'épuisement du modèle de développement soutenu par l'endettement donne la préférence aux investissements directs des entreprises (acquisitions) dans le financement international. La croissance est encore plus forte pour la France que pour les autres pays industriels. Ses investissements sextuplent de 1985 à 1990.

103. *Le Monde*, 10 mai 1988, p. 50. L'aéronautique, en progression, est exclue du compte.

104. Jean-Yves CAPUL, «Les échanges extérieurs de la France», *Les Cahiers français*, no. 253, octobre-décembre 1991, pp. 69-78; Paule ARNAUD-AMELLER, «Le commerce extérieur français (1981 à 1992)», *Regards sur l'actualité*, no. 191, mai 1993, pp. 39-54; Dominique LAMOT et Thierry FRANCO, «Les échanges extérieurs de la France durant les années quatre-vingt», *Economie & prévision*, no. 94-95, 1990, pp. 1-11; Hervé BONNAZ et Olivier PAQUIER, «Les échanges extérieurs de la France depuis 1980», *ibid.*, no. 107, 1993, pp. 105-117.

Flux des investissements français directs à l'étranger¹⁰⁵
(milliards de FF)

1980	13,3	1983	14	1986	36,2	1989	115,2
1981	25,1	1984	18,6	1987	52,3	1990	147,6
1982	20,1	1985	20	1988	76	1991	115,8

En 1990, elle se hisse au rang de premier investisseur d'Europe et de troisième du monde.

Les principaux pays investisseurs¹⁰⁶
(milliards de \$ – moyenne annuelle)

	1975-79	1980-84	1985	1986	1987	1988	1989	1990
États-Unis	15,9	9,6	13,2	18,7	31	17,9	33,4	33,4
Japon	2,1	4,3	6,5	14,5	19,5	34,2	44,2	48,1
CEE	14,2	20,9	23,3	42,8	64,9	81,1	96,4	109
France	1,6	2,9	2,2	5,4	9,2	14,5	19,4	34,8
Allemagne	3	3,6	5	10,1	9,2	11,4	14,2	22,5
Royaume-Uni	6,2	9,3	10,6	17,6	31,4	37,3	35,5	21,5
Total	35,3	42,4	57,1	93	140,3	170,7	215,7	229,2

Il est significatif que les investissements directs français se dirigent à une cadence accélérée vers la CEE au détriment de toutes les autres régions. Si les échanges commerciaux français s'effectuent aux quatre cinquièmes avec les pays de l'OCDE, 95 % des investissements sont concentrés dans ces mêmes pays. Toutefois la France ne saurait tourner entièrement le dos au Sud, car le Maghreb¹⁰⁷ et les pays en voie de développement – surtout ceux de la zone franc –, demeurent les seuls groupes de pays qui lui assurent bon an mal an des excédents commerciaux (Tableau 3).

105. Données de la Banque de France in Direction des relations économiques extérieures, *Les entreprises françaises dans le monde*, Paris, Centre français du commerce extérieur, 1993, p. 31.

106. Données du FMI et de la BRI in *ibid.*, p. 33. Le total représente ici le résultat de tous les pays investisseurs.

107. Rappel de l'importance du Maghreb pour la France dans le Rapport pour l'année 1991 du secrétaire général de la Chambre de commerce franco-arabe (Paris).

Répartition géographique des investissements directs français¹⁰⁸ (en pourcentage)

	1981-1985	1986-1990
CEE	22,8	60,9
Autres OCDE	54,3	34,5
Nouveaux pays industriels	6,9	2,1
Pays en voie de développement	16	2,5

Conclusion

Dans une interview publiée dans *Le Monde* du 12 mars 1991, R. Dumas reconnaît l'abandon de la politique gaullienne par la France. Les apparences de la «différence» que le gouvernement s'efforçait de maintenir durant la crise sont définitivement écartées. L'annonce officielle du nouveau cours s'effectue d'une manière singulière: par la négation des fondements de l'ancien. Le ministre qualifie de mythe l'idée qu'il existe un «monde arabe» et de «succession d'illusions» la politique arabe du général de Gaulle¹⁰⁹. C'est moins la confirmation de la rupture avec les orientations gaulliennes – la magie du verbe ne saurait indéfiniment occulter ce qu'impose l'observation – que la délégitimation de l'ancienne qui frappe. Si la France change de politique, ce serait parce que celle qui était la sienne péchait à la base et représentait une méprise.

Les petites phrases glissées dans une longue interview soulèvent une tempête. Le seul véritable débat qui s'engage dans les milieux officiels se déroule manifestement sans que les responsables ne l'aient cherché et seulement après la crise, laquelle est «gérée consensuellement». Les répliques viennent surtout des collaborateurs du général de Gaulle¹¹⁰, pas des instances autorisées du RPR, parti qui se réclame du gaullisme mais qui s'est rallié à la politique de Mitterrand durant la crise. Dumas corrige le tir.

J'ai dit que le thème de la politique à l'égard du monde arabe était un mythe, et non pas la politique elle-même envers les pays arabes. Car je considère que le monde arabe n'est pas un, il est divers....Donc, ce qui est un mythe, c'est de prendre le monde arabe dans son ensemble. Mais ce qui n'est pas un mythe, c'est d'avoir une attitude à l'égard des pays arabes, des populations arabes¹¹¹.

108. Données de la Banque de France in Direction des relations économiques extérieures, *Les implantations industrielles françaises dans les nouveaux pays industrialisés*, Paris, Centre français du commerce extérieur, 1991, p. 7.

109. PEF, mars 1991, p. 33.

110. Entre autres, «Entretien avec Maurice Couve de Murville sur la politique arabe de la France», *Revue d'études palestiniennes*, no. 39, printemps 1991, pp. 31-38; P.M. de LA GORCE, «À propos...», article cité; Gilbert PEROL, *La grandeur de la France*, Paris, Albin Michel, 1992, et «La politique arabe de la France», *Le Figaro*, 16 janvier 1992. Voir aussi Alain CHENAL, «Entretien : La politique arabe de la France», *Relations internationales et stratégiques*, no. 9, printemps 1993, pp. 187-197.

111. PEF, février 1992, pp. 107-108. Conférence de presse du 4 février 1992.

Un an auparavant, avant le déclenchement des hostilités, le ministre tenait un autre discours.

Je souhaite que le Monde arabe, collectivement, puisse s'affirmer comme le partenaire essentiel que la France voit en lui. Que le Monde arabe soit ce partenaire pour la France et pour l'Europe est une évidence dont nous sommes profondément pénétrés les uns et les autres¹¹². (Majuscules dans l'original)

La préférence pour les pays arabes, plutôt que pour un monde arabe unique, traduit, d'une part, la retraite du Proche-Orient arabe¹¹³, et, d'autre part, l'espoir d'éviter qu'elle ne se répercute dans les pays du Maghreb, derniers retranchements arabes de l'influence française.

Les critiques à l'effet que la France serait évincée des marchés du Proche-Orient par les États-Unis étaient exactes, mais elles ne tenaient pas compte du fait que l'importance de ces débouchés avait diminué considérablement. La France se détournait déjà des économies dont le poids relatif était à son plus bas, l'insolvabilité redoutée et les perspectives à court terme douteuses. Le retournement de tendance des années 1980 met un terme à la stratégie des grands contrats dans l'ensemble des pays en développement. La réorientation vers les pays développés est engagée avant que ne survienne la crise du Golfe.

La faiblesse des contre-tendances économiques aux décisions de la France durant la crise est sensible. Si le relâchement des liens économiques ne dicte pas obligatoirement l'abandon de la «politique arabe», il ne contribue pas à son maintien. Les affaires avec l'Irak sont à l'étiage. Tel n'était pas le cas en 1982, par exemple, alors qu'il vivait les mois éprouvants d'une offensive iranienne. L'ancien ministre Georges Gorse constatait que

ce pays, qui comptait apparemment beaucoup d'amis au sommet de sa fortune, est un peu délaissé quand il connaît des difficultés et quand il vente devant sa porte¹¹⁴.

L'assistance est arrivée, la France allant jusqu'à la «cobelligérance». En 1990, l'Irak n'a plus la même utilité comme obstacle à l'Iran ou comme pourvoyeur de commandes. Il est remarquable que les milieux d'affaires français aient été si passifs devant la destruction annoncée d'un client et la probabilité de la mise de toute la région à la disposition des concurrents états-unis. On s'étonne de voir le «complexe militaro-industriel» et les «marchands d'armes» se laisser mener par les tenants de la nouvelle politique sur le banc des accusés, à côté de l'Irak, pour s'être conformés à ce qui était la politique officielle de la France. L'indifférence des milieux d'affaires s'ajoute

112. *Ibid.*, janvier 1991, p. 20. Allocution du 10 janvier 1991.

113. Confirmée plutôt que contrecarrée par une nouvelle politique kurde qui renoue, sous des formes contemporaines, avec la tradition impériale française de dressage des minorités contre le nationalisme arabe. C'est précisément de cette tradition, et du refus du fait national arabe, que se détourne de Gaulle sous la V^e République.

114. *Le Monde*, 6 mai 1982, p. 5.

au désarroi des milieux politiques, décontenancés par les événements de 1989-1990 en Europe.

La renonciation de la «politique arabe» entre-t-elle dans l'ordre des choses, comme une conséquence logique du tarissement du pactole pétrolier ? Cette politique ne vaut-elle que pour les temps prospères ? La réponse ne peut être que négative dans la mesure où la «politique arabe» n'est pas, à l'origine, à base économique. Elle s'aggrave par la suite une dimension économique, à laquelle elle se confond parfois sans lui être subordonnée. Le retour aux sources n'est pas impensable. D'autre part, le recentrage vers le Nord n'interdit pas la conservation des positions acquises dans le Sud arabe, fût-ce à des niveaux plus modestes d'activité.

La «politique arabe» est élaguée pour des raisons externes au Proche-Orient. Formulée à des fins politiques, elle est écartée pour des raisons politiques. Dans un environnement international modifié par le démantèlement du bloc de l'Est et l'unification allemande, le gouvernement français voit vaciller certaines des bases de sa politique étrangère. La recherche de la sécurité, alimentée peut-être par une perte de confiance au sein des décideurs, n'est pas douteuse. Elle entraîne l'alignement sur les positions états-uniennes, la mise au rancart de la politique d'indépendance, et la spectaculaire récusation de son pendant, la «politique arabe». Comme à d'autres moments de l'histoire, le pouvoir en France sacrifie ce qu'il estime être l'accessoire pour parer à ce qu'il considère plus essentiel et plus pressé, en l'occurrence le ralliement à l'«unique superpuissance». Il en résulte que le dégagement relatif ou repli en bon ordre que la France effectuait du Proche-Orient prend l'allure d'une retraite dont la réalité est à peine atténuée par l'appartenance au camp du vainqueur.

Événement politique de courte durée, la crise du Golfe éclate dans une conjoncture de rééquilibrage économique de moyenne durée pour la France. Allant dans le même sens, elle l'amplifie et précipite la France dans des directions politiques qui ne contredisent pas ses orientations économiques mais qui n'en découlent pas inexorablement. Révélateur et accélérateur d'une tendance économique, la crise du Golfe débouche sur un virage et une solution de la continuité politique.

Tableau 1
Importations par la France

	Valeur en millions de Frs courants			Pourcentages		
	A	B	C	A/B	A/C	B/C
	Irak	Pays arabes	Monde			
1945	1	67	570	1,49	0,18	11,75
1946	17	407	2 647	4,18	0,64	15,38
1947	28	656	3 971	4,27	0,71	16,52
1948	99	1 497	6 727	6,61	1,47	22,25
1949	155	2 090	9 263	7,42	1,67	22,56
1950	227	2 410	10 732	9,42	2,12	22,46
1951	344	3 255	16 153	10,57	2,13	20,15
1952	523	3 953	15 919	13,23	3,29	24,83
1953	674	3 768	14 579	17,89	4,62	25,85
1954	776	3 892	15 221	19,94	5,1	25,57
1955	793	4 166	16 743	19,04	4,74	24,88
1956	733	4 370	19 781	16,77	3,71	22,09
1957	423	4 763	22 675	8,88	1,87	21,01
1958	757	5 760	23 572	13,14	3,21	24,44
1959	917	5 589	25 150	16,41	3,65	22,22
1960	782	5 341	31 016	14,64	2,52	17,22
1961	666	4 938	32 969	13,49	2,02	14,98
1962	688	4 614	37 125	14,91	1,85	12,43
1963	895	6 584	35 517	13,59	2,52	18,54
1964	743	7 053	49 702	10,53	1,49	14,19
1965	912	7 196	51 059	12,67	1,79	14,09
1966	898	7 373	58 496	12,18	1,53	12,6
1967	1 239	7 834	61 251	15,81	2,02	12,79
1968	1 333	8 219	69 029	16,22	1,93	11,91
1969	1 246	8 879	90 023	14,03	1,38	9,86
1970	1 133	10 741	106 190	10,55	1,07	10,11
1971	1 705	11 380	117 998	14,98	1,44	9,64
1972	1 634	12 898	135 741	12,67	1,2	9,5
1973	2 164	15 745	166 123	13,74	1,3	9,48
1974	6 050	44 139	254 651	13,71	2,38	17,33
1975	4 616	34 006	231 269	13,57	2	14,7
1976	7 758	46 412	308 012	16,72	2,52	15,07
1977	8 962	50 021	346 207	17,92	2,59	14,45
1978	9 473	46 068	368 401	20,56	2,57	12,5
1979	14 492	63 131	457 128	22,96	3,17	13,81
1980	23 912	92 618	570 778	25,82	4,19	16,23
1981	3 891	113 771	654 239	3,42	0,59	17,39
1982	2 666	109 109	757 595	2,44	0,35	14,4
1983	3 778	88 615	799 754	4,26	0,47	11,08
1984	6 809	89 347	905 421	7,62	0,75	9,69
1985	12 366	78 232	962 746	15,81	1,28	8,13
1986	3 998	46 719	887 537	8,4	0,45	5,26
1987	5 955	41 975	945 045	14,19	0,63	4,44
1988	4 480	40 479	1 053 799	11,07	0,43	3,84
1989	5 437	51 020	1 216 650	10,67	0,45	4,19

Source: France.Ministère de l'Economie et des Finances.
Direction générale des Douanes et Droits indirects.
Statistiques du commerce extérieur de la France.

Les données de 1961 à 1964 sont calculées à partir de: INSEE. *Annuaire statistique de la France.*

Celles de 1945 à 1959 sont converties en nouveaux francs.

Le Maghreb est compris parmi les pays arabes de 1945 à 1989.

Tableau 2
Exportations de la France

	Valeur en millions de Frs courants			Pourcentages		
	D	E	F	D/E	D/F	E/F
	Irak	Pays arabes	Monde			
1945	0	44	114	0	0	38,6
1946	2	271	1 014	0,74	0,2	26,73
1947	5	689	2 233	0,73	0,22	30,86
1948	15	1 365	4 340	1,1	0,35	31,45
1949	4	2 167	7 839	0,18	0,05	27,64
1950	4	2 545	10 778	0,16	0,04	23,61
1951	6	3 390	14 843	0,18	0,04	22,84
1952	11	3 595	14 161	0,31	0,08	25,39
1953	20	3 253	14 064	0,61	0,14	23,13
1954	13	3 422	15 095	0,38	0,09	22,67
1955	40	3 902	17 357	1,03	0,23	22,48
1956	51	3 684	16 235	1,38	0,31	22,69
1957	29	4 407	18 893	0,66	0,15	23,33
1958	24	5 704	21 528	0,42	0,11	26,5
1959	10	6 430	27 721	0,16	0,04	23,2
1960	8	7 564	33 901	0,11	0,02	22,31
1961	16	6 384	35 647	0,25	0,04	17,91
1962	9	6 517	36 346	0,14	0,02	17,93
1963	12	4 785	32 287	0,25	0,04	14,82
1964	25	4 554	44 398	0,55	0,06	10,26
1965	34	4 840	49 633	0,7	0,7	9,75
1966	64	4 636	53 782	1,38	0,12	8,62
1967	61	4 515	56 198	1,35	0,11	8,03
1968	99	5 097	62 723	1,94	0,16	8,12
1969	95	5 864	77 759	1,62	0,12	7,54
1970	195	7 455	99 640	2,62	0,2	7,48
1971	262	7 872	113 970	3,33	0,23	6,91
1972	376	8 089	131 483	4,65	0,29	6,15
1973	373	10 560	159 714	3,53	0,23	6,61
1974	1 027	18 461	220 212	5,56	0,47	8,38
1975	1 760	23 527	223 362	7,48	0,79	10,53
1976	2 239	25 592	266 228	8,75	0,84	9,61
1977	2 174	31 184	311 550	6,97	0,7	10
1978	2 257	32 027	344 594	7,05	0,65	9,29
1979	3 380	40 049	414 677	8,44	0,82	9,66
1980	4 545	48 559	469 694	9,36	0,97	10,34
1981	7 885	65 568	549 500	12,03	1,43	11,93
1982	9 229	74 356	606 094	12,41	1,52	12,27
1983	6 163	78 779	694 650	7,82	0,89	11,34
1984	5 984	92 672	813 003	6,46	0,74	11,4
1985	6 141	81 411	870 812	7,54	0,71	9,35
1986	3 398	59 757	825 203	5,69	0,41	7,24
1987	2 199	49 321	857 781	4,46	0,26	5,75
1988	2 658	48 971	963 748	5,43	0,28	5,08
1989	3 057	60 993	1 102 411	5,01	0,28	5,53

Source: *Ibid.*

Tableau 3
Zones géographiques

Valeur en millions de Frs courants						% du total*				
CEE	OCDE hors CEE	Pays Pétroliers du Proche- Orient	Maghreb	Zone franc						
IMPORTATIONS PAR LA FRANCE										
	G	H	I	J	K	G	H	I	J	K
1970	57 510	23 030	4 293	4 957	4 287	54	22	4	5	4
1971	65 335	25 073	7 205	2 768	4 286	55	21	6	2	4
1972	75 939	27 547	8 767	3 298	4 810	56	20	6	2	4
1973	91 373	35 156	11 190	4 295	5 303	55	21	7	3	3
1974	121 157	51 060	36 195	7 879	8 723	48	20	14	3	3
1975	113 470	47 059	31 544	5 613	7 463	49	20	14	2	3
1976	152 624	62 123	43 801	5 915	9 129	50	20	14	2	3
1977	171 089	68 250	44 771	6 978	11 696	49	19	13	2	3
1978	189 549	75 576	41 432	6 418	10 443	51	21	11	2	3
1979	228 873	93 996	53 837	9 024	12 118	50	21	12	2	3
1980	261 600	120 068	78 535	12 361	13 282	46	21	14	2	2
1981	296 295	137 245	91 071	18 796	13 905	45	21	14	3	2
1982	359 667	163 911	73 085	32 325	15 470	47	22	10	4	2
1983	398 144	176 812	52 168	30 803	16 699	50	22	7	4	2
1984	454 728	203 204	46 622	33 644	21 577	50	22	5	4	2
1985	493 552	224 870	41 776	30 553	26 769	51	23	4	3	3
1986	531 301	177 522	22 919	20 529	19 435	60	20	3	2	2
1987	576 943	188 534	21 037	18 269	16 921	61	20	2	2	2
1988	636 048	221 570	16 034	19 088	19 074	60	21	2	2	2
1989	729 675	256 638	27 734	22 459	19 977	60	21	2	2	2
EXPORTATIONS DE LA FRANCE										
	L	M	N	O	P	L	M	N	O	P
1970	53 360	20 239	1 467	4 916	5 701	54	20	1	5	6
1971	62 409	23 014	1 733	4 698	5 898	55	20	2	4	5
1972	73 663	27 526	1 931	4 514	6 547	56	21	1	3	5
1973	88 937	33 669	2 307	6 089	7 539	56	21	1	4	5
1974	117 069	48 480	3 637	10 368	9 749	53	22	2	5	4
1975	109 936	43 295	6 580	13 661	10 992	49	19	3	6	5
1976	134 857	51 095	9 435	13 395	13 579	51	19	4	5	5
1977	157 047	61 440	10 716	16 127	16 228	50	20	3	5	5
1978	180 977	66 269	12 815	14 592	17 392	53	19	4	4	5
1979	220 215	80 644	14 296	16 549	19 906	53	19	3	4	5
1980	239 111	92 443	17 709	20 017	23 669	51	20	4	4	5
1981	264 928	108 156	26 516	24 521	26 765	48	20	5	4	5
1982	295 587	119 705	31 928	27 406	31 431	49	20	5	5	5
1983	341 566	143 536	30 735	31 265	33 947	49	21	4	5	5
1984	397 932	183 675	38 040	37 153	38 276	49	23	5	5	5
1985	431 922	209 337	26 437	37 431	40 787	50	24	3	4	5
1986	477 025	158 162	18 060	28 672	38 629	58	19	2	3	5
1987	517 861	161 106	15 046	23 272	38 650	60	19	2	3	5
1988	593 179	182 572	14 717	22 575	39 683	62	19	2	2	4
1989	674 323	202 132	18 076	30 214	43 397	61	18	2	3	4

Source: France. Ministère de l'Economie et des Finances.

Direction générale des Droits indirects.

Données reprises dans INSEE. *Annuaire statistique de la France*.